

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

DELIBERATION N° 2026/32

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2025 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	664 812.43	396 000.78
Recettes	664 812.43	396 000.78

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le **7 MAI 2026**

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

Publié le

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 087-218701704-20260428-202632-DE